

FICHE D'INFORMATION PATIENT

Préservation de la Fertilité

Grâce à l'amélioration des traitements anticancéreux, envisager d'avoir un enfant après la maladie est de plus en plus réalisable. Il faut alors tenir compte des risques de stérilité liés à certains traitements du cancer.

Votre médecin cancérologue est votre premier interlocuteur pour vous informer sur les possibilités de préservation de la fertilité avant le début de votre traitement.

Selon votre situation, une préservation de votre fertilité pourra être envisagée si votre traitement le justifie et si vous le souhaitez.

Votre médecin vous orientera alors vers un centre agréé pour une **consultation spécialisée de préservation de la fertilité**.

Si vous êtes un homme, et dans la mesure du possible, l'autoconservation de sperme permettra la congélation de vos spermatozoïdes pendant de nombreuses années,

Si vous êtes une femme, les possibilités de préservation de votre fertilité seront discutées par une équipe de spécialistes, en lien avec votre médecin afin de vous proposer une prise en charge adaptée, si la situation le permet.

Pour les patient(e)s qui envisagent un projet parental alors qu'ils/elles ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge de préservation de la fertilité, des alternatives pourront être proposées après le traitement.

N'hésitez pas à en parler avec votre médecin.

En savoir plus : consultez notre site internet de la plateforme Préservation de la Fertilité

<https://www.pma-fc.fr/>

Contacts

Gynécologues : Dr Véronique SENECLAUZE-SEGUIN, Dr Anne MENDEL et Dr Bénédicte HOULET
Secrétariat : 03 39 79 00 30

Biologistes : Dr Claire VIGNAULT
Dr Fanny LAFFERRIERE
Secrétariat laboratoire : 03.81.41.80.10